



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL,
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Murielle DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Laurent GODET, Camille BRANCHEREAU, Philippe RODRIGUES, Linda DION, Oscar NAVARRO, Christophe BOUVIER-BRAULT

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Laurent GODET à Murielle DINTHEER, Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Christophe BOUVIER-BRAULT à Erwan BOUVAIS

Anne OLIVIER a été élue Secrétaire de Séance.

CRÉATION D'UNE TARIFICATION A DESTINATION DES ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS UTILISATEURS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX POUR PERTE OU DEMANDE ADDITIONNELLE DE CLÉ ÉLECTRONIQUE

DL_2022_11_05

Monsieur LEFORT expose :

Depuis plusieurs années, il est constaté une recrudescence des clés électroniques perdues par les associations utilisatrices des bâtiments communaux (10 clés sur la seule année 2021). Ces pertes engendrent des coûts et du temps de traitement pour les agents des services, notamment pour la reprogrammation des cylindres, ainsi qu'un risque d'usage malveillant des clés perdues.

Dans le but de sensibiliser les utilisateurs, il est proposé, en concertation avec les services pilotes (SPORTS et CULTURE, principaux concernés), de créer une tarification pour perte ou demande additionnelle de clé électronique, à prix coûtant de la fourniture d'une clé soit 20€ majoré de 10€ pour les frais de gestion engendrés pour les services de la Ville, soit un montant total de 30€, et ce à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ce tarif sera appliqué aux associations, entreprises ou établissements publics pour toute demande de remplacement de clé suite à une perte, ou pour demande de clé supplémentaire par rapport à la dotation actuelle qui ne sera pas justifiée par une évolution significative de l'activité ou du nombre d'adhérents.

Vu l'avis de la commission Aménagement Durable réunie le 15 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'APPROUVER la création au 1^{er} janvier 2023 d'une tarification pour perte ou demande additionnelle de clé électronique, fixée à 30€ par clé.**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance

ANNE OLIVIER



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



Transmise en préfecture et mise en ligne sur le site internet de la Ville le - 5 DEC. 2022